



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DES PERSONNES  
HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Pour soutenir la reprise progressive d'activité des établissements et services d'aide par le travail (ESAT), et sécuriser les travailleurs en situation de handicap, l'Etat continuera à compenser intégralement le salaire des travailleurs**

Paris, le 4 juin 2020

Depuis le début de la crise sanitaire, l'Etat a mis en place une mesure de remboursement des salaires versés par les ESAT à leurs travailleurs afin de garantir leurs revenus et amortir l'impact économique lié à l'arrêt de la quasi-totalité des activités.

Dans le cadre du déconfinement, les ESAT ont amorcé leur reprise d'activité dès avant le 11 mai dans le respect des conditions d'organisation du travail protégeant la santé et la sécurité des travailleurs en situation de handicap.

Le redémarrage des activités économiques des ESAT est progressif, lié au contexte de reprise des entreprises, et certains secteurs continuent d'être soumis à des restrictions législatives ou réglementaires liées à la crise sanitaire (restauration).

Aussi, pour soutenir l'équilibre économique des ESAT durant cette période de reprise progressive, et continuer à garantir le même niveau de salaire aux travailleurs dont l'activité n'aurait pas totalement reprise ou resterait suspendue, **l'Etat continue à maintenir toutes les aides aux postes, et prolonge sa mesure exceptionnelle de soutien, en assurant le remboursement des salaires des travailleurs versés par les ESAT jusqu'à la fin du mois de juillet.**

**Cette mesure exceptionnelle de 100M€ sur la période marque l'engagement de l'Etat auprès des gestionnaires d'ESAT et de leurs travailleurs, pour préserver l'insertion professionnelle des travailleurs et l'équilibre économique des établissements qui les accompagnent.**

**Contact presse :**

[seph.communication@pm.gouv.fr](mailto:seph.communication@pm.gouv.fr)  
01 40 56 88 02